



# Morbihan - Les papillons blancs



Morbihan

Projet  
Associatif

Horizon  
2021  
2026

# SOMMAIRE

Préambule.....	3
Notre histoire et nos valeurs.....	4
Présentation des services et des établissements.....	5
Organisation de l'Adapei du Morbihan.....	6
Contexte du projet associatif 2021/2026.....	7
Orientations prioritaires défendues par l'Adapei du Morbihan.....	8
<b>Axe 1.</b> Accompagner dans le respect des droits et du pouvoir d'agir des personnes.....	8
1. Rendre effectifs les droits fondamentaux.....	8
2. Être auteur et acteur de sa vie.....	9
3. Éthique de l'accompagnement.....	9
<b>Axe 2.</b> Accroître le soutien aux proches-aidants.....	10
1. Associer les familles.....	10
2. Revendiquer.....	11
<b>Axe 3.</b> Militer pour construire une société plus inclusive et plus solidaire.....	11
1. Être novateur et force de proposition.....	11
2. Une société plus inclusive.....	11



*« Tout être humain  
est né pour l'équité  
et la liberté »*

*Charles Gardou*

# Préambule

*Chers amis,*

Le projet associatif est là pour nous donner le cap.  
Pour tenir le cap il faut savoir où l'on va et y aller ensemble.

Cela tient en quelques mots.

Les personnes en situation d'handicap ont droit aux mêmes services que tous les citoyens. Elles ont le droit de participer activement à la vie sociale dans tous les domaines (école, formation, travail, loisirs...). Nous militons tous pour construire une société inclusive où chacun à sa place.

Les personnes en situation d'handicap souhaitent participer et décider pour tout ce qui les concerne. C'est une aspiration légitime qui a besoin d'être soutenue. Être acteur de sa vie cela s'apprend et suppose des conditions de communication adaptée, un juste positionnement de nous tous, parents et professionnels.

Affirmer la place centrale des personnes en situation de handicap, c'est beaucoup plus que de compenser le handicap, c'est un défi et une révolution surtout pour nous parents. Nous serons tous gagnants et les personnes seront fières de leur vie.

N'oublions personne sur la route.

Les personnes les plus fragiles ont besoin de plus d'attention pour participer à la vie sociale. L'accompagnement dans les établissements médico-sociaux est, pour beaucoup, le parcours de vie le plus respectueux. Vivre à l'intérieur des établissements ou à l'extérieur, n'est pas le plus important, chacun doit pouvoir bénéficier des services adaptés à ses besoins et à son projet.

Notre militantisme pour obtenir des moyens permettant une vie digne et heureuse pour tous est notre combat d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Sur notre territoire du Morbihan, le compte n'y est pas. Trop de personnes ne bénéficient pas de l'accompagnement correspondant à leurs besoins.

Ne baissons jamais les bras.

Nous avons tous la conviction, les personnes accompagnées, leurs familles, les professionnels, et nous, de partager une même ambition.

Portons tous ensemble ces valeurs à travers notre Projet Associatif.

Armand EICHLER et Le Conseil d'Administration





# Notre histoire et nos valeurs

## 1961

Création de l'association  
« Les papillons blancs  
du Morbihan »



L'Adapei du Morbihan, «Les papillons blancs» a été créée en 1961. Elle est née de l'initiative de parents d'enfants en situation de handicap pour leur trouver une solution éducative. Elle est le fruit d'une histoire commune tissée ensemble, personnes en situation de handicap, familles et professionnels.

## Notre histoire

Les personnes en situation de handicap sont porteuses d'un ou de plusieurs handicaps : handicap intellectuel, autisme, handicap psychique, polyhandicap...

Dès son origine, notre association a créé des dispositifs afin de permettre **l'accès** à la **scolarisation, l'éducation, le travail, la santé, l'habitat et les loisirs** pour chaque personne en situation de handicap.

Créant en 1963 des Instituts Médico-Educatifs (IME), puis des établissements pour adultes en favorisant le travail - les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), l'association a, par la suite, mis en place des hébergements pour les travailleurs, foyers de vie et accueils de jour.

L'association a organisé des services :

- les Services d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) pour les enfants,
- le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour les adultes.

L'Adapei a également ouvert :

- deux Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM),
- une Entreprise Adaptée (l'EA CEM 56).

**Son ancrage parental lui donne force, volontarisme et sens critique.**

**Elle est à la fois militante et gestionnaire d'établissements et de services.**

Ses missions d'intérêt général lui sont confiées par les pouvoirs publics.

Notre association accompagne les personnes pour que chacune ait accès à tous les dispositifs de droit commun et veille à que l'accès à leurs droits soit **effectif**.

## Nos valeurs

Notre association met en œuvre des accompagnements basés sur des principes :

- l'expression des personnes
- le respect absolu et inconditionnel
- la valorisation des capacités.
- le développement du libre arbitre
- la continuité du parcours de vie
- la participation à la vie sociale

Notre association soutient, revendique, agit pour que chaque personne ait le droit à une réponse adaptée, et qu'aucune ne reste sur le bord du chemin.

Notre association innove pour créer ou faire évoluer des réponses adaptées aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap intellectuel et de leurs familles.

**Nous militons pour une société plus solidaire, plus inclusive et respectueuse des différences.**

# Présentation des services et des établissements



Les établissements et services sont organisés au sein de **3 pôles** d'intervention :

**le pôle «Enfance»,  
le pôle «Vie Sociale & Habitats»,  
le pôle «Travail».**

Le Siège social de l'Adapei du Morbihan, situé à Vannes, regroupe **le pôle «Ressources»** avec les différents services-supports.



Dirigé par un ou deux responsables de pôle, chaque pôle gère plusieurs services et établissements à destination des personnes en situation de handicap intellectuel.

## 1 PÔLE ENFANCE



**3 IME  
1 SESSAD**

**225 enfants et adolescents accueillis en IME**

**122 personnes accompagnées par le SESSAD**

**1 PÔLE VIE SOCIALE et HABITATS**  
**6 FOYERS  
2 FAM  
1 SAVS  
1 SAAD**



**+ de 1000 adultes accompagnés**

## 1 PÔLE TRAVAIL



**6 ESAT / 1 EA**

**650 travailleurs**



# Organisation de l'Adapei du Morbihan

L'Adapei du Morbihan est affiliée à l'Unapei, comme 550 associations, partout en France, et nous sommes 900 000 militants.

L'Unapei est la première fédération française d'associations de représentation et de défense des droits et intérêts des personnes en situation de handicap et de leurs familles. C'est un mouvement **associatif parental et militant qui allie force de l'expertise des personnes en situation de handicap, des familles et celle des professionnels** au service d'une ambition « pour une société solidaire et inclusive ».

L'Adapei du Morbihan est aussi membre de l'Unapei Bretagne.

**Réseau Unapei :**  
550 Assos  
900 000 militants



**1850**

Personnes accompagnées par l'Adapei 56

L'Adapei du Morbihan est une association apolitique et non confessionnelle. **Adhérer** c'est vouloir que chaque personne en situation de handicap, quelle que soit sa fragilité, accède à une vie respectueuse de ses talents et participe à la vie sociale. C'est s'engager,

pour que ce droit inconditionnel soit respecté pour chacun et tout au long de sa vie.

L'association intervient dans le champ de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif.

## Un Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est garant de la politique de l'association. Les 21 membres du conseil d'administration sont élus parmi ses adhérents pour 6 ans. L'engagement des élus est bénévole et désintéressé. Ce sont majoritairement des parents. Le bureau débat des points d'actualité et prépare les conseils d'administration.

L'association est représentée par son Président et 2 vices-Présidents.

Chaque administrateur est délégué au sein d'un ou plusieurs établissements de l'association.

L'association est organisée par territoire afin de se rapprocher de ses adhérents.

L'assemblée générale se réunit chaque année. L'ensemble des rapports financiers, d'activités et d'orientations sont approuvés lors de l'assemblée générale.





## Contexte du projet associatif 2021 / 2026

Les personnes en situation de handicap veulent vivre comme et avec tout le monde et prendre des décisions dans leur vie.

Les familles souhaitent être reconnues dans leur savoir-faire acquis par l'expérience. Elles souhaitent être de plus en plus associées dans un esprit d'entraide, de soutien et de **confiance partagée**.

**Les recherches scientifiques dans le domaine du handicap intellectuel et de l'autisme** permettent d'enrichir les connaissances et les préconisations en termes d'accompagnement. Les métiers changent et se diversifient pour répondre à ces évolutions.

Les services de droit commun construisent des **partenariats** avec nos services spécialisés, dans un objectif de complémentarité et d'enrichissement mutuel des compétences.

Les politiques publiques demandent de changer de modèle et les appels à projets ont toujours **un objectif d'inclusion**. On passe d'une logique de places à **l'accompagnement du parcours de vie**.

L'apport **des nouvelles technologies et du numérique** sont des supports d'apprentissage et des outils d'autonomie.

La prise en compte du **développement durable** est un enjeu pour tous et nous souhaitons pleinement nous engager dans cette transformation sociétale.

# Orientations prioritaires défendues par l'Adapei du Morbihan

Ces orientations sont portées par les personnes, les familles, les bénévoles et l'ensemble des salariés de l'association.

## Axe 1

### Accompagner dans le respect des droits et du pouvoir d'agir des personnes

#### 1. Rendre effectifs les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap

La personne en situation de handicap est **une citoyenne à part entière**. Elle a des droits.

Elle a le droit à une compensation de son handicap pour **qu'elle puisse accéder à l'ensemble des droits fondamentaux**.



C'est affirmer un principe de justice sociale, tel qu'édicté dans **la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie\***.

- Droit à un accompagnement adapté pour tous,
- Droit à une scolarisation pour tous,
- Droit à l'information,
- Droit à une formation adaptée aux besoins de chacun,
- Droit au libre choix, au consentement éclairé,
- Droit à la participation de la personne et à la renonciation,
- Droit à la vie affective et sexuelle dans le respect de la dignité de la personne et de son intimité,
- Droit au travail adapté à ses capacités et à ses compétences,
- Droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins,
- Droit à une vie sociale, culturelle, sportive, civique et religieuse,
- Droit à un habitat selon son choix de vie,
- Droit à une image valorisante.

\* la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie, parue dans l'annexe à l'arrêté du 8/09/2003 et mentionnée à l'article L311-4 du code de l'action sociale et des familles, est un des sept nouveaux outils pour l'exercice des différents droits énumérés ci-dessus.





« L'envie d'autonomie,  
c'est l'aventure humaine.  
C'est une petite lueur  
au fond de chacun de nous.  
Tous, nous devons agir  
pour que cette lueur  
devienne lumière ».

Pascal Jacob

## 2. Être auteur et acteur de sa vie

Nous nous engageons collectivement à renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap pour qu'elles soient force de propositions et actrices de leur parcours de vie.

« Rien pour nous sans nous »\* exprime leur volonté d'être partie prenante à toute décision qui les concerne.

Chaque personne doit disposer d'un moyen de communication et de compréhension qui lui soit adapté afin de participer aux choix et décisions qui la concernent.

Chaque personne, à la mesure de ses moyens, doit pouvoir exprimer son autonomie, si petite soit elle. Il n'y a aucune raison de refuser cette démarche à qui que ce soit, c'est là que réside la dignité.

Chaque personne est actrice de son évaluation, participe à son orientation et au choix de son cadre de vie.

## Prendre sa vie en main, une compétence qui s'acquière.

Cet apprentissage doit permettre à chacun d'exprimer son ressenti sur la qualité de sa vie sur ses besoins et ses projets :

- Aider à faire des choix à partir d'une offre de services multiples,
- Expérimenter et reconnaître le droit à l'essai, aux changements de parcours,
- Faire confiance à la personne et faciliter son choix de vivre au plus près du milieu ordinaire,
- Promouvoir et favoriser la *pair aidance* (l'entraide mutuelle),
- Aider les personnes à rechercher des compensations nécessaires pour mettre en œuvre leur projet de vie,
- Favoriser et accompagner l'auto-représentation.

Les personnes accompagnées sont les ambassadrices de leur cause dans la Cité et au sein de l'Adapei du Morbihan.

## 3. Éthique de l'accompagnement

### Un accompagnement bienveillant

- Permet à la personne d'être elle-même, de s'émanciper, d'être actrice de son parcours de vie.
- Facilite et valorise **l'expression** de ses capacités, de ses désirs et de ses projets **tout au long de la vie.**

**Cela renforce l'estime de soi.**

- Invente des moyens et des pratiques facilitant la participation **à la vie sociale.**

**Nous mettons en œuvre ces principes  
pour toutes les personnes que nous  
accompagnons.**

\* Slogan de l'Association Nous Aussi.

Chaque personne est **unique**, aussi les accompagnements des professionnels et des proches sont **ajustés** aux besoins et attentes des personnes. Pour éviter les ruptures, les accompagnements tout au long du parcours de vie sont souples, modulés et évolutifs.

Ces accompagnements visent l'autonomie des personnes et s'appuient sur **la triple expertise** : des personnes, des aidants proches et des professionnels.

Les maîtres mots de ce soutien sont respect, empathie, bienveillance, confiance, dignité mais aussi motivation, implication et reconnaissance. Ce sont des soutiens à **l'autonomie des personnes**.

Nous sommes, avec chaque personne, dans une dynamique de progrès de défis et d'ambitions afin que chacun soit **fier de sa vie**.

« L'autonomie,  
c'est une raison de  
vivre (...)  
L'envie d'autonomie,  
c'est l'aventure  
humaine »

René Char

## Axe 2 Accroître le soutien aux proches aidants

### 1. Associer les familles

Nous nous engageons à soutenir les familles, reconnaître leur expertise, travailler **ensemble**, viser la cohérence et la synergie entre personnes accompagnées, familles, professionnels et partenaires.

Nous apportons notre soutien afin d'éviter l'isolement des familles.

Nous voulons développer la mise en place d'actions de *pair-aidance* familiale.

Nous soutenons le virage inclusif, en étant soucieux de :

- Mobiliser des familles afin de croiser les regards et analyses,
- Développer les actions d'informations et de formations auprès des familles et des aidants,
- Les aider et les accompagner pour prendre ensemble le chemin de l'autodétermination.



## 2. Revendiquer

**Nous nous engageons** à poursuivre nos revendications auprès des pouvoirs publics, pour que personne ne reste sans réponse adaptée.

**Nous soutenons** les projets inclusifs, mais nous ne remettons pas en cause la priorité absolue de trouver des solutions pour des personnes qui ont besoin ou qui souhaitent un cadre institutionnel.

**Nous portons** une attention particulière aux situations complexes et aux personnes les plus fragiles et les moins autonomes, et à chaque âge de la vie.

### Axe 3

#### Militer pour construire une société plus inclusive et plus solidaire

##### 1. Être novateur et force de propositions

**Nous nous engageons** à imaginer et expérimenter des solutions innovantes pour les enfants, adultes et les proches aidants.

**Nous encourageons** les initiatives afin d'améliorer les pratiques quotidiennes d'accompagnement.

**Nous souhaitons :**

- Participer à des actions de recherches universitaires,
- S'inscrire dans des réseaux d'innovation,
- Diversifier les sources de financement (mécénat, crédit recherche.),
- Saisir les opportunités que représentent le numérique et les technologies de l'information pour développer les apprentissages et l'autonomie et éviter la fracture numérique.

« Une société inclusive défend non seulement le droit de vivre mais aussi celui d'exister »

Charles Gardou

## 2. Une société plus inclusive

Une société inclusive est une société qui reconnaît chacun dans toutes ses singularités et s'y adapte.

Nous nous engageons à relayer les combats de l'Unapei par une action politique au niveau local, pour une société solidaire et inclusive.

**Nous nous engageons à :**

- Développer un militantisme actif,
- Construire des partenariats avec des structures de droit commun afin que les personnes y trouvent réellement leur place (école, soins, associations, loisirs, travail,...),
- Ouvrir nos établissements afin qu'ils deviennent des lieux de lien social,
- Sensibiliser les acteurs socio-économiques aux compétences et atouts des personnes en situation de handicap intellectuel,
- Véhiculer une image positive des personnes en situation de handicap intellectuel, en les aidant à communiquer sur leurs réalisations et leurs défis,
- Contribuer à sortir de l'invisibilité du handicap intellectuel.

« Ensemble, personnes accompagnées, familles, professionnels mais aussi voisins, associations, entreprises, élus locaux de nos territoires, nous voulons apporter notre pierre à la construction d'une société du vivre ensemble dont les valeurs partagées sont l'entraide, la fraternité et le respect de chacun. »

# Pour une société solidaire et inclusive.....

## NOUS CONTACTER

Siège Social  
2, Allée de Tréhornec - BP 116 - 56003 Vannes Cedex  
02 97 63 36 36 - info@adapei56.net

.....  
[www.adapei56.com](http://www.adapei56.com)  
[www.facebook.com/adapei.du.morbihan](http://www.facebook.com/adapei.du.morbihan)  
[www.esatea-adapei56.com](http://www.esatea-adapei56.com)

